Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_223B-DE

Délibération n° 2025.223

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	46
Contre :	0
Abstentions :	1

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_223B-DE

Fougères Agglomération **2025.223**

2025.223 - INFRASTRUCTURES - Contournement Nord de Fougères Demande de reprise et finalisation des études

En septembre 2025, par voie de presse et par courrier, le Département d'Ille-et-Vilaine a annoncé l'abandon du projet de contournement routier Nord de Fougères.

Pour bien comprendre l'évolution de ce dossier, il est indispensable de rappeler certaines étapes.

En août 2017, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a pris la décision de lancer une enquête de trafic globale sur l'agglomération fougeraise. La délibération de la commission permanente souligne qu'à la suite des études d'opportunité réalisées, le projet de contournement nord de l'agglomération de Fougères, « faciliterait la liaison des communes du nord du département vers l'A 84, en complément de la modernisation de la RD 15, et permettrait d'équilibrer les échanges et le développement de l'Est et de l'Ouest de l'agglomération. Ce serait une liaison à vocation départementale ».

Une convention tripartite de financement a été signée le 19 août 2019 par le Département, Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne afin de réaliser les études nécessaires au projet de contournement.

À la suite de l'ouverture des offres, un premier avenant à ladite convention a été signé le 13 janvier 2020, portant le montant global d'études à 541 139,50 € HT, avec la répartition de prise en charge suivante : 52 % Département, 42 % Fougères Agglomération, 6 % Couesnon-Marches-de-Bretagne.

Un deuxième avenant à la convention a été proposé en 2021 par le Département, portant le montant du marché à 598 194,50 € HT et la participation de Fougères Agglomération à 255 264 €. Fougères Agglomération a approuvé les termes de l'avenant 2 lors de son conseil d'agglomération du 5 juillet 2021.

En tant que maître d'ouvrage, le Département d'Ille-et-Vilaine a assuré le pilotage de l'ensemble des études. Un comité de suivi a été mis en place, regroupant les représentants du Conseil Départemental, de Fougères Agglomération et de Couesnon Marches de Bretagne ainsi que le député, les maires directement concernés par le projet, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, du SCOT et des associations environnementales.

De 2018 à 2021, des études relatives au projet de contournement nord de Fougères ont été réalisées : en particulier des études préalables, des dossiers d'évaluation environnementale, des dossiers réglementaires ainsi que les différentes procédures d'autorisation et de concertation.

De nombreuses réunions ont eu lieu pour examiner les différentes études de ce projet et pour aboutir à un dossier de concertation publique faisant état des objectifs et des enjeux ainsi que de différentes hypothèses de tracé.

Ce document soumis à la concertation publique rappelle les principales raisons de ce projet et toute l'importance :

- « d'accompagner le besoin en mobilités des habitants du territoire ainsi que l'évolution des modes de déplacement pour les liaisons du quotidien,
- de soulager les artères urbaines du trafic routier, en particulier des poids-lourds, pour réduire les nuisances et réaménager ces artères en faveur des modes doux,
- d'améliorer l'équilibre du développement économique entre l'Est et l'Ouest de Fougères et de faciliter l'accès aux services et aux emplois ainsi que l'installation d'activités économiques dans les territoires périphériques ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_223B-DE

Les différents enjeux ont été examinés dans le détail, qu'il s'agisse de l'environnement et de la biodiversité (l'eau, le patrimoine naturel…), de l'agriculture, du cadre de vie, de l'urbanisme ainsi que du paysage et du patrimoine.

Infrastructure essentielle et attendue par les élus de Fougères Agglomération, l'étude de ce projet de contournement a été votée à l'unanimité par les communes concernées et le Conseil d'Agglomération. L'engagement fort du Département d'Ille-et-Vilaine en faveur de ce projet était lui aussi acté en février 2021 avec l'approbation du Plan départemental Mobilités 2025 dans lequel était bien inscrit ce contournement routier.

Au regard de ce consensus politique indéniable et du travail mené en matière d'études sur ce dossier, notre incompréhension est totale depuis ce revirement soudain et brutal annoncé au lendemain des élections départementales de juin 2021.

Par la suite, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un Comité citoyen et lui a demandé de participer à l'élaboration du scénario sur les mobilités, d'examiner les différentes actions proposées par le territoire de Fougères Agglomération, et « de manière complémentaire, d'éclairer la décision quant à l'issue à donner au projet de contournement, au regard du portrait des mobilités, des actions prévues dans le Schéma des mobilités et le Schéma directeur cyclable de Fougères Agglomération… ».

Comme cela a été indiqué lors de la réunion de restitution des travaux du Comité citoyen en mars 2025, celui-ci a consacré environ trois heures à l'examen du projet de contournement nord de Fougères, quelques heures pour prendre connaissance du diagnostic, des différents enjeux et hypothèses de tracé et formuler un avis collectif.

Lors de cette réunion, il a été également précisé qu'il avait été demandé aux membres du Comité citoyen d'examiner le projet uniquement sous l'angle de la décarbonation. Les questions majeures de sécurité, de pollution, d'aménagement du territoire et de développement économique n'ont donc pas été abordées.

Et c'est par un communiqué du 12 septembre 2025, que le Conseil Départemental a annoncé l'arrêt du projet de contournement nord de Fougères, en se basant sur l'avis du Comité citoyen et les préconisations du cabinet d'études Transamo. Le point de vue des élus de Fougères Agglomération et des maires des communes concernées n'a nullement été pris en compte.
Cet arrêt du projet vient manifestement empêcher toute résolution des problématiques restant d'actualité, à savoir :

- La sécurisation de la traversée de Lécousse et Fougères où le risque accidentogène reste majeur,
- Le désenclavement de toute la partie Nord de notre territoire,
- L'installation de nouvelles entreprises, l'attractivité et le développement de Fougères Agglomération.

Vu l'importance que représente ce contournement pour le territoire de Fougères Agglomération,
Vu les engagements spécifiés dans la convention tripartite de financement, et notamment celui du Département à réaliser les études attendues,
Vu l'engagement de Fougères Agglomération en termes de participation financière aux études,

1 Abstention : MC BOUCHER

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_223B-DE

Fougères Agglomération **2025.223**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE DEMANDER EXPRESSEMENT** au Département d'Ille-et-Vilaine de reprendre et finaliser les études du projet de contournement Nord,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,

Le Président,
Patrick MANCEAU